

M. le duc de Chartres, chef d'escadron de chasseurs, est nommé lieutenant-colonel au même régiment. Le prince est en ce moment en Angleterre, où il est allé assister à des chasses auxquelles il a été invité par le prince de Galles.

Le conseil des ministres est convoqué pour vendredi. Il entendra une première lecture du Message du Président de la République. On assure que le duc de Broglie sera le principal collaborateur du maréchal.

Le centre droit se réunit ce soir chez M. de Broglie; demain il y aura réunion de la droite légitimiste chez M. de Carayon-Latour; après-demain ce sera le tour de la droite modérée à Versailles. Demain il y aura séance de la gauche, rue de la Sourdière. La grosse affaire sera d'étudier les moyens d'empêcher le succès de la coalition réactionnaire, c'est-à-dire la reconstitution d'une majorité.

Nouveau manifeste républicain annoncé pour demain; cette fois ce sera M. Christophle, ancien président du centre gauche, qui tiendra la plume. Il exécutera de nouvelles variations sur le thème déjà développé par M. Laboulaye.

Il paraît que M. Moreau, syndic des agents de change, a insisté auprès du préfet de la Seine sur l'opportunité de l'émission prochaine de l'Emprunt municipal. Celui-ci, de son côté, a fait plusieurs démarches auprès de la Commission de nos édiles, qui se montrent peu empressés d'adopter une mesure cependant indispensable et qui doit assurer du travail à de nombreux ouvriers.

La rente est tombée aujourd'hui un moment au-dessous de 92 à terme, mais, à ce cours, des demandes se sont produites qui l'ont relevée et ramenée en clôture à 93.10. Ce fait prouve qu'il ne faut compter, à moins d'événements imprévus, sur aucun mouvement important de nos rentes d'ici à la fin du mois. Parmi les gros spéculateurs, on se montre assez confiant dans la formation prochaine d'une majorité gouvernementale; c'est ce qui explique pourquoi le marché se relève facilement après quelques jours de baisse peu importante.

Le prétendu Nana Sahib

Les journaux de l'Inde apportent quelques détails sur l'arrestation de l'individu supposé être Nana-Sahib. Suivant le *Times of India*, le prétendu Nana-Sahib raconte que, pendant trois mois après sa défaite par Havelock, le 17 juillet 1857, il s'était tenu caché dans un rayon de dix milles de Cawpore. Là, il gagna les jungles du Bontau, où il se tint caché pendant 7 ans. Il vécut dans les districts du général Jonkins, à Gowhaty, dans la province d'Assam, pendant un an, sous un déguisement de fakir. Il se rendit ensuite à Bareilly, où il passa une année, toujours sous le costume de fakir. Il a quitté récemment Bareilly pour se rendre à Gwalior et est arrivé dans la capitale du Scindiah, le 22 octobre. Le même journal rapporte que ce qui a amené son arrestation, c'est une lettre destinée au Scindiah, mais adressée à un personnage de sa cour. Dans cette lettre le rajah rappelle que les ancêtres de Scindiah avaient jadis rendu de loyaux services aux Pachaichwas, les ancêtres de Nana-Sahib, et exprime l'espoir que le Scindiah ne refusera pas de lui être utile dans sa détresse. Lorsque cette lettre eut été montrée au maharajah, celui-ci ordonna immédiatement de ne pas laisser partir le courrier qui l'avait apportée, prit son sabre et sauta sur son cheval, en deshabillé, et à la tête d'une escorte de 200 cavaliers il se rendit à la maison où était Nana-Sahib, et la fit cerner. Lui-même, avec quelques officiers, entra dans la salle où se trouvait Nana, et l'interpella par son nom, lui dit: « Me connais-tu ? » Nana se mit à rire et répondit: « Assurément, je te connais! Comment pourrais-je me méprendre? Te rappelles-tu le sabre à poignée verte, avec un fourreau vert que tu m'as donné dans telle ou telle circonstance? Nana énuméra différents cadeaux que le Scindiah lui avait donnés et à bien des années et rappela certaines conversations qu'ils avaient eu ensemble. — Le Scindiah ne conservant plus de doute sur l'identité de Nana-Sahib, lui déclara qu'il était son

offert cette fleur, mais c'est moi qui l'ai cueillie. »

Il comprit qu'il se laissait aller sur une pente qu'il s'était interdite, refoula au dedans de lui-même les idées qu'il allait formuler et, faisant un effort sur lui-même, coupa court à l'entretien.

« Adieu, dit-il, mademoiselle, quoi qu'il advienne, tant que je vivrai, votre souvenir ne me quittera pas. — Adieu donc! souvenez-vous de votre promesse. »

Il s'éloigna précipitamment; mais, arrivé au détour de la route, il s'arrêta; les deux jeunes filles étaient à la même place, le suivant du regard; il hâta le pas et regagna sa demeure, où il chercha à remettre un peu d'ordre dans ses idées, et se mit à réfléchir sur le plan de conduite qu'il avait à suivre.

Le lendemain il était assis devant son bureau, occupé à mettre au courant son travail administratif, lorsque M. Morvan entra. Celui-ci l'examina attentivement et parut satisfait de la parfaite tranquillité d'esprit avec laquelle l'accueillait le receveur.

« M. Vaudrand vous a-t-il donné de ses nouvelles depuis hier? lui dit-il. — Il m'a envoyé de bonne heure ce matin son acolyte Horvais pour s'entendre avec moi sur les conditions du duel. — Peste! il est pressé, et qu'avez-vous répondu? — J'ai ajourné ma réponse; j'avais promis à Mlle Hortense de ne rien faire avant votre retour. »

(A suivre.)

prisonnier et lui enjoignit de le suivre. Nana parut surpris de cet ordre, il fit des objections, mais le Scindiah insistant, il fallut bien le suivre.

BULLETIN INDUSTRIEL ET COMMERCIAL

LA CULTURE DU COTON EN ALGÉRIE. — Quelques renseignements nous sont fournis sur la culture du coton en Algérie. C'est en 1842, voyons-nous, que les premiers essais ont été faits à la pépinière du gouvernement, à Alger, et, en 1866, sous l'impulsion donnée par la guerre de la sécession, aux Etats-Unis, la récolte de la colonie fournissait déjà 8 à 9,600 quintaux métriques. En 1868, la culture du coton comprenait 4,487 hectares ainsi répartis: Alger, 124 hectares; Oran, 4,100; Constantine, 263. A Oran, c'est la variété longue-soie qui est la plus généralement cultivée, pendant qu'à Alger et Constantine préfèrent les Louisiane courte-soie. La production moyenne de l'hectare varie entre 6 et 12 quintaux bruts, et le produit du coton occupe du quart au cinquième, le prix payé à la culture variant de fr. 60 à 200, suivant la qualité. Les frais de culture sont de 4 à 600 fr. L'égrainage se fait chez le planteur, mais il y a aussi des ateliers communs en dehors. Les cotons sont enfin acheminés presque tous sur Marseille et un peu sur le Havre.

ÉTRANGER

ESPAGNE. — Le retour de l'armée républicaine à Saint-Sébastien, après la retraite des carlistes, a beaucoup surpris le public. On n'y comprend plus rien. Et pour rendre la chose plus étonnante encore, le télégraphe nous a annoncé que ce retour avait lieu, non pas seulement jusqu'à Saint-Sébastien, mais jusqu'à Santander, sur des ordres de Madrid. Que signifient ces ordres? Selon une correspondance du *Temps*, on craignait que les carlistes tentassent de pénétrer en Castille, après avoir attiré près d'Irun les gros des républicains. D'après une autre interprétation, la retraite avait été commandée par Serrano pour des motifs politiques.

Les incendies soulèvent l'indignation de tous les honnêtes gens. On mande, à ce sujet, à un journal anglais:

« La retraite se fit en bon ordre. Les femmes ne paraissent pas effrayées; quelques-unes, qui avaient été caladés avant nous le faite de la montagne, s'essèrent et nous saluèrent cordialement. »

Sur notre route, nous rencontrâmes un prêtre portant un grand crucifix d'argent, que soldats, paysans, femmes et enfants embrassaient avec ferveur.

Du haut de la montagne c'était un spectacle sinistre. Toute la plaine au sud-ouest d'Oyarzun s'illuminait des feux allumés par les républicains qui incendiaient toutes les maisons. A l'heure où j'écrivis, Oyarzun lui-même est peut-être en flammes. J'ai compté plus de deux cents foyers d'incendie.

Espérons que l'Europe cessera de croire aux atrocités carlistes. »

On écrit à un autre journal:

Hendaye, 12 novembre.

Les carlistes avaient à peine disparu des hauteurs, que les cloches de l'Hermitage étaient mises en branle par les républicains, qui envoyèrent des forces brûler les maisons jusqu'aux avant-postes carlistes, occupés par quelques hommes seulement, qui durent se retirer. Le bureau de douane fut incendié. Le poste carliste fut bientôt en flammes et les républicains entrèrent à la Pucha. L'ancien bureau de douane avait été occupé pendant des mois par les carlistes et ils y avaient établi un passage de bateaux sur la Bidassoa. C'est par cette voie qu'ils allaient et venaient en France et introduisaient des provisions.

Les populations de cette région, dont les maisons sont incendiées, ont dû passer la rivière et se réfugier en France avec leurs effets, quelques-uns en bateau, d'autres à gué, portant leurs fardeaux sur leurs têtes. Toute la ligne française est couverte de réfugiés qui contemplant l'incendie de leurs habitations. Les uns pleurent, d'autres rient. Quel désolant spectacle. J'ai toujours trouvé ces populations bonnes et hospitalières. L'hospitalité chez elles était offerte même à ceux qui n'avaient point d'argent, ainsi que j'ai été à même de le voir.

Les républicains sont maintenant en train d'incendier les propriétés carlistes dans Irun même. »

Roubaix-Tourcoing

ET LE NORD DE LA FRANCE

En octobre 1871, le Conseil municipal avait à statuer sur une demande de subvention au profit du théâtre de Roubaix. M. Deragnacourt, alors maire, déclara qu'en principe cette demande était mal fondée, que ce serait un impôt prélevé sur tous, pour le plaisir de quelques-uns.

En octobre 1874, la même question de principe se représente; mais M. Deragnacourt est devenu propriétaire du théâtre. M. Deragnacourt va-t-il rappeler le principe qu'il a si énergiquement défendu, alors qu'il ne s'agissait que des deniers de la ville? Non, M. Deragnacourt déclare qu'étant intéressé dans la question il s'abstient de donner son avis.

Les maneloucks ont compris... les 5,000 fr. de subvention sont votés séance tenante, payés par nous tous pour le plaisir de quelques-uns... et pour le profit d'un seul.

Aussi, pas plus tard qu'avant-hier, M. Deragnacourt, par ministère d'huissier, fait acte conservatoire, en signifiant à la ville de Roubaix d'avoir à lui payer ses deux mille francs de loyer sur les 5,000 fr. votés au profit du théâtre.

Et qu'on dise encore que M. Deragnacourt n'est pas un conservateur!

Pour compléter ce que nous avons dit hier de la séance générale des comités catholiques, nous devons donner quelques détails sur l'œuvre qui a le plus spécialement attiré l'attention: celle de l'usine chrétienne.

Nous avons déjà dit que, pendant les journées de vendredi et de samedi, les différentes commissions se sont partagées l'étude des questions se rattachant aux œuvres de foi et de prière, à l'enseignement, à la propagande de la presse, aux œuvres militaires, etc.

Dans la Commission des Œuvres ouvrières, présidée par M. Théry, député, M. Harmel, l'apôtre de l'usine chrétienne, a développé cette grande œuvre, et discuté le mode d'application aux villes industrielles du Nord, avec les patrons de Lille, de Roubaix, de Rouen, etc.

La Commission a abouti à ce résultat pratique de la constitution d'une Commission spéciale avec Mgr de Lydda pour président, l'un de MM. les curés-doyens de Lille et M. Féron-Vrau pour vice-président, et composé d'un religieux, d'un Frère des écoles chrétiennes, d'un représentant des Conférences de Saint-Vincent-de-Paul, des Comités catholiques, des cercles d'ouvriers, du bureau diocésain des associations ouvrières.

Cette Commission est chargée de s'adjointre un certain nombre d'industriels, et d'étudier, en union avec les Commissions constituées à Lyon, la meilleure manière d'introduire dans la région du Nord ces associations ouvrières dont les fruits ont été si abondants dans l'usine du Val-de-Bois près de Reims.

Dimanche, à la réunion générale, M. Harmel a donné lecture du Rapport au nom de la Commission.

A Nantes comme à Lyon, M. Harmel avait présenté une sorte de monographie de l'usine chrétienne, et était entré dans tous les détails du fonctionnement des œuvres multiples et bienfaisantes dont, depuis l'enfance jusqu'à l'âge mûr, il a entouré les ouvriers du Val-de-Bois, et qui, commençant par la salle d'asile et le patronage, ont pour couronnement le cercle catholique pour les hommes et l'œuvre des mères chrétiennes pour les femmes.

Abandonnant ce terrain tout pratique, le rapporteur s'est principalement attaché à montrer aux industriels quels sont leurs devoirs essentiels vis-à-vis de leurs ouvriers; il leur a dit qu'ils ont charge âme, et qu'un jour il leur en sera demandé un compte rigoureux.

Commentant ensuite avec une vérité saisissante la belle parabole du Samaritain de l'Evangile, il nous a montré l'ouvrier moderne blessé par les voleurs qui lui ont ravi son Dieu et sa foi, laissé nu sur le chemin; il est abandonné par tous, et les prêtres des idées nouvelles se détournent de lui avec dédain. C'est aux patrons chrétiens qu'il appartient d'aider au pauvre blessé, de mettre sur ses plaies l'huile de la charité.

En terminant, M. Harmel a résumé les vœux de la Commission des Œuvres ouvrières, en faisant un charmant et prophétique tableau de la procession de ces Œuvres dans le sanctuaire terré de N.-D. de la Treille et saint-Pierre.

Par décret du 14 novembre, M. de Valroger, juge au tribunal de première instance de Lille, y est spécialement chargé du règlement des ordres pendant l'année judiciaire 1874-1875.

La Commission départementale instituée en exécution des articles 69 et suivants de la loi du 10 août 1871, se réunira à la Préfecture le 24 novembre, à 1 heure et demie après-midi.

Nous apprenons la mort de M. Pierre Boyer, ancien ingénieur, constructeur de machines à vapeur, chevalier de la Légion d'Honneur, et membre de plusieurs sociétés d'ingénieurs.

M. Pierre Boyer, né à Manchester, était établi à Lille depuis 1817. Il s'est éteint à l'âge de 80 ans, après une vie remplie par des travaux sans nombre.

Sa perte sera des plus sensibles à l'industrie de nos localités.

Le Comice agricole de Lille se réunit aujourd'hui 18 novembre, à onze heures du matin.

Voici l'ordre du jour de cette séance: 1. Lecture du procès-verbal. 2. Rapports et scrutins sur les candidatures de: MM. Louis Billouez, cultivateur à Bersée. Mollet, cultivateur à Seclin. Louis Coustenoble, cultivateur à Bois-Grenier.

3. Rapport sur le programme des prix à proposer pour 1875.

4. Rapport sur le rendement du blé dit d'Australie, récolte 1874, par M. Tripiet-Durieux.

5. Rapport sur une nouvelle culture de pommes de terre, par M. A. Lefebvre, de Mans-en-Pévèle.

6. Lectures et propositions diverses.

Nota. — En conformité de l'article XI du règlement, il sera procédé au renou-

vellement des membres du bureau dans la première séance du mois de décembre prochain.

Les examens des candidats-officiers se poursuivent depuis deux jours à Lille. Deux sections ont été établies: l'une à la caserne de cavalerie, et l'autre à l'établissement dit des *Bleuets*, rue de Courtrai.

MM. les généraux Dampierre et Jamin y président.

Nous croyons savoir que les deux commissions ont constaté les efforts tentés par les candidats pour acquérir la science militaire. C'est là le grand point pour le moment.

On lit dans le Propagateur:

« Le jury d'expropriation a consacré ses séances d'hier et d'aujourd'hui à la visite des immeubles qui doivent entrer dans la ligne de Lille à Dunkerque détournée. On sait que ces immeubles sont situés sur les territoires de Saint-André, La Madeleine, Marq, Mons-en-Baroeul et Fives. On ne pense pas que cette visite puisse être terminée aujourd'hui. Le jury aura à se prononcer sur 150 affaires environ. »

« Le jury se compose de MM. Bessut-Delaoutre, de Roubaix, président; Dansette, d'Armentières; de La Grange, de Cobrieux; Leboucq de Rupilly, de Templeuve; Bonte, de Fives; Boutry, de Lille; Delesalle, de Thumessin; Legrain, d'Attiches; Lauwick, de Comines; Allard, de Roubaix; Durot, d'Houplin et Catoire, de Lille. »

L'inspection des étalons proposés à l'approbation ou à l'autorisation de l'administration des haras pour la monte de 1875, aura lieu le 30 novembre, à Lille, Promenade de l'Esplanade, près le manège civil, à 9 h. du matin.

Léon Meyer est expulsé de France, mais l'envie de revoir une fois encore le *Ko-ké-dy*, l'a pris, et il est venu, hier soir, y danser une dernière polka. A la quatrième mesure, il a été arrêté par un agent qui l'a conduit au violon où il a pu se livrer à son aise à son amour pour la chérogaphie.

Hier, rue Magenta, un garçon de 15 ans, Henri Marcell, était occupé à puiser de l'eau dans la cour de sa maison, lorsqu'une tuile se détachant de la toiture lui a tombé sur le crâne et lui a fait une large blessure. M. Denis, médecin, appelé aussitôt, a donné à la victime tous les soins que réclamait son état qui, à l'heure qu'il est, est désespéré. Le jeune Marcell a été administré ce matin.

Dans la nuit de lundi à mardi dernier, des malfaiteurs ont tenté de voler à la gare de Tourcoing; ces messieurs ont dû être dérangés dans leur opération par quelque indiscret passant.

Il y a quelques semaines à peine, nous rendions compte d'un meurtre qui a coûté la vie, dans une rixe insignifiante par elle-même, à un jeune homme d'Armentières, et motivé une poursuite qui va recevoir son dénouement aux assises de cette session.

On nous envoie aujourd'hui, de la même ville, la nouvelle d'un crime absolument semblable: Pendant la nuit de lundi à mardi, vers onze heures du soir, rue du Chaufour, un jeune homme de dix-neuf ans, sortant d'un cabaret, a reçu dans une rixe qui avait lieu entre belges et français, et à laquelle il ne prenait aucune part, un coup de couteau dans le côté droit de la poitrine, qui a produit une blessure grave. Relevé par des voisins, M. le commissaire de police l'a fait aussitôt transporter à l'hospice, où le docteur Vincent, lui ayant donné les premiers soins, a jugé sa position dangereuse. (ECHO.)

Le tribunal correctionnel de Lille a jugé ce matin le nommé Vrestoloot (Louis) marchand de charbons, condamné la semaine dernière à six mois de prison, et qui a proféré des menaces de mort contre le commissaire qui l'a arrêté. Un mois d'emprisonnement à ajouter à sa peine.

Louis Dumortier, ouvrier à la gare de Tourcoing, passe ensuite devant le tribunal. Cet homme a vu, il y a quelques mois, conduire sa femme dans une maison de santé et ne manque pas, chaque fois qu'il est ivre, ce qui arrive assez souvent, de se rendre à l'hôpital de Tourcoing pour réclamer aux sœurs les vêtements de sa femme.

La semaine dernière, il recommençait cette mauvaise plaisanterie. Les sœurs lui ayant déclaré, une fois de plus, que ces vêtements devaient se trouver à l'hospice de Bailleul, Dumortier s'est violemment précipité sur elles. Le jardinier de l'hôpital, qui intervint aussitôt, fut battu à coups poings; le commissaire de police, frappé, insulté et menacé d'un coup de bouteille. Enfin, en eut raison du forcené, qui exprime devant le tribunal le plus vif repentir. Grâce à ses bons antécédents, il en est quitte pour un mois de prison.

Un douanier en retraite, F. Bourgois, de Wattrelos, a été porté sans autorisation des exemplaires, d'une proclamation émise par le comité républicain lors des dernières élections. — 25 fr. d'amende.

Six mois à A. Quinque, ouvrier à Roubaix qui, arrêté par le garde-champêtre, porteur d'une balle de lin volé, a tenté de corrompre.

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBIT — Imprimerie Alfred Reboux. — Avis gratuit dans les deux éditions du Journal de Roubaix.

État-civil de Roubaix. — DÉCLARATIONS DE MARIAGES du 15 novembre. — Alphonse Delcalle, rue de Lille. — Blanche Lecomte, rue du Duc. — Pauline Deloballe, rue de la Longue-Chemie. — Maria Ledewyn, rue Saint-Laurent. — Joséphine Pitol, rue Delattre. — Justin Delaporte, rue Saint-Georges. — Jean-Baptiste Deldalle, chemin des Couteaux. — Valérie Turck, rue de Fontenoy. — Jean-Baptiste Melliez, rue Darcisme. — Marie Verscheyngal, rue Saint-Etienne.

du 16 novembre. — Jean Seynave, rue Nain. — Marcel Thirie, rue de l'Hommelet. — Elisa Guysens, rue Decresse. — Arthur Couplet, rue de la Planchette-Trouée. — Emile Delcourt, rue de la Brasserie. — Pierre Vervalcke, rue de la Chasselle-Carrette. — Blanche Duriez, rue des Lignes. — Amélie Vaneeste, rue de la Croix. — Léonie Martin, rue du Beau-Chêne. — Cyr Delecluse, rue de la Vigne. — Aimée Decock, rue du Collège. — Léon Vanlede, rue de la Guinguette. — Alfred Capelle, rue du Bois.

du 17 novembre. — Philemène De Meire, rue de Lannoy. — Virginie Devogele, rue du Luxembourg. — Paul Devogele, rue du Luxembourg. — Edouard Barin, rue Bernard. — Joséphine Legrand, Grande-Rue. — Gabrielle Haverbeque, rue Nain. — François Vandembulcke, rue de Soubise. — Clémence Harchuel, aux 3 Ponts. — Marie Branquart, rue des Ogiers. — Léon Vergin, rue des Fabricants. — Marguerite Casette, rue des 7 Ponts. — Laure Delmeeste, rue de l'Époule.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 15 novembre. — Jeanne Thilié, 9 mois, sentier du Balloon. — Stanislas Cauchy, 1 an, rue d'Arcole. — Charles Meirman, 67 ans, tisserand, rue de la Longue-Chemie. — Louise Spelle, 58 ans, ménagère, rue Decresse. — Jean-Baptiste Feunier, 40 ans, menuisier, fort Mulliez. — Georges Boucquoy, 1 an, rue de Fontenoy. — Ferdinand Nys, 50 ans, propriétaire, rue des Anges. — Vanachte, présenté sans vie, rue de F. anco. — Melliez, présenté sans vie, rue Decresse.

du 16 novembre. — Joseph Neppé, 78 ans, jardinier, chemin des Couteaux. — Jean-Baptiste Desrouzeaux, 49 ans, fabricant, rue de l'Époule. — Alfred Perrary, 17 ans, mécanicien, rue Watt. — Sophie Bouche, 70 ans, en religion cœur Anse-Marie, des Carmélites, rue Saint-Antoine. — Cyrille Laurent, 13 jours, au Galon-d'Eau. — Marie Du Brulle, 83 ans, journalière, à l'Hospice. — Louis Ghestem, 13 ans; ferblantier, rue Traversière. — Louise Pollet, 2 mois, rue de l'Époule. — Jean Blondeau, 1 mois, au Pile.

du 17 novembre. — Marie Daquick, 5 mois, rue des Longu-Haies. — Pierre Pollet, 51 ans, boulanger, rue Saint-Maurice. — César Delplanque, 5 mois, à l'Époule. — Louis Delannoy, 3 mois, rue du Grand-Chemin. — Alfred Duflot, 2 ans, rue des Longu-Haies. — Catherine Leroux, 57 ans, ménagère, au fort Mulliez. — Rosalie Michiels, 31 ans, couturière, rue Blanchemaille. — Barbara Butain, 34 ans, journalière, à l'Hôpital. — Marie Stoffyn, 3 mois, rue de 20 mètres.

MARIAGES du 16 novembre. — Pierre Dezaeger, 40 ans, journalier, et Amélie Temperman, 51 ans, ménagère. — Jean-Baptiste Allard, 21 ans, mécanicien, et Amélie Bossuyt, 21 ans, dévideuse. — Antoine Lavigne, 39 ans, marchand de parapluies, et Florence Flament, 31 ans, couturière en robes. — Henri Willem, 22 ans, ordisseur, et Marie Farvaque, 24 ans, bobiseuse.

CONVOI FUNÈBRE

Les amis et connaissances de la famille POLLET-DAUGMONT, qui, par oubli, n'auraient pas reçu le lettre de faire part du décès de Monsieur PIERRE POLLET, boulanger, décédé à Roubaix, le 16 novembre 1874, à l'âge de 51 ans et 6 mois, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister au convoi et service solennels qui auront lieu le jeudi 19 novembre 1874, à 9 heures, en l'église Notre-Dame.

L'assemblée à la maison mortuaire, rue St-Maurice, 4. 7220

Cour d'assises du Nord

Audience du 16 novembre

Ministère public, M. PERRON, substitut.

Vol qualifié. — Le 22 janvier 1873, on constatait que la porte d'entrée de l'usine Parent et Schaecker, fabricants de tuyaux de cuivre, à Fives, était brisée et fracturée; on pensa de suite à un vol, et on découvrit, en effet, qu'un certain nombre de tuyaux, déposés dans la cour, avaient été soustraits. Les coupables étaient passés en Belgique. Un seul put être jugé à une précédente session; c'était le nommé Cromer, marchand d'os, qui a été condamné. Aujourd'hui, c'est le nommé Jean-Baptiste Salliy, âgé de quarante-neuf ans, qui comparait devant la justice.

Déclaré non coupable, il est acquitté et mis en liberté.

Défenseur, M^e Barbedienne.
Vol qualifié. — Le nommé Charles-Adolphe Roussel, âgé de 25 ans, né à Ligny-Tilloy, le 26 juin 1849, est accusé d'avoir, le 28 juillet 1874, à Lille, soustrait frauduleusement une montre, une chaîne en or et une broche en doublé, le tout d'une valeur de 500 francs, au préjudice de son époux Le fabry, dans la circonstance aggravée d'effraction intérieure dans un édifice.

L'audience continue.

Défenseur, M^e Barbedienne.

Faits Divers

Nous avons parlé, dans un de nos précédents numéros, de l'arrestation par des brigands, d'un riche habitant de Palerme, M. Sacli. Nous ajoutons que les malfaiteurs qui nous en ont parlé, n'ont pas demandé, pour le mettre en liberté, une rançon assez élevée que, du reste, il n'était disposé à verser. Nous apprenons que la somme réclamée par les bandits a été payée, il y a quelques jours, par deux